



Ville de Draguignan



Avenant n°1
Contrat Local de Santé
Ville de Draguignan
2018 - 2023

PREAMBULE

Le contrat local de santé de la ville de Draguignan a été conclu le 7 décembre 2018 entre les signataires suivants : l'Etat, l'Agence régionale de santé PACA et la ville de Draguignan.

Ce contrat est arrivé à terme le 31 décembre 2023.

Les partenaires associés dans le cadre des actions inscrites au contrat, ainsi que les parties signataires sont satisfaits de cette contractualisation et des résultats obtenus et valorisés dans le cadre des bilans annuels. Ils estiment que ce CLS pourrait s'élargir à d'autres thématiques, tout en poursuivant son action dans le cadre contractuel actuellement en vigueur.

Aussi, la prolongation du contrat jusqu'au 31 décembre 2028 permettra de s'inscrire dans la durée. Cette période sera mise à profit par les partenaires pour mener une évaluation du dispositif, définir les axes à développer ou renforcer et le cas échéant, mener une réflexion sur le périmètre le plus pertinent de cette contractualisation.

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1: Reconduction des engagements initiaux.

Le titre I du CLS est reconduit à l'identique.

Les axes stratégiques, objectifs et actions définis dans le titre II, article 4 du contrat local de santé 2018-2023 sont reconduits, à l'exception du remplacement des fiches citées en article 2 et de celles ajoutées à l'article 3.

ARTICLE 2: Fiches actions remplacées.

Les fiches actions suivantes, jointes en annexe du CLS 2018-2023 sont supprimées :

- 4.1 Sensibiliser et informer le grand public à la santé environnementale
- 4.2 Engager une dynamique éducative en santé environnementale autour de projet co-construits avec les habitants

Ces deux fiches sont remplacées par les fiches suivantes :

AXE 4 : LA SANTE ENVIRONNEMENTALE

Fiche 4.1 : Développer un urbanisme favorable à la santé par la végétalisation de l'espace public

Objectifs spécifiques : Améliorer le cadre de vie des habitants en limitant les îlots de chaleur, par la végétalisation des espaces et la réduction de l'imperméabilisation des sols.

Fiche 4.2 : Mise à disposition de jardins solidaires-familiaux

Objectifs spécifiques : Développer et renforcer le lien social à travers la mise à disposition de jardins solidaires

- Contribuer au développement durable et à l'économie solidaire
- Favoriser la mixité des publics
- Améliorer le bien-être mental
- Contribuer à l'amélioration des cadres de vie des habitants ainsi qu'à l'accès à une nourriture saine pour les familles les plus modestes.

ARTICLE 3 : Nouvelles fiches actions.

Les axes stratégiques, objectifs et actions définis dans l'article 4 du contrat local de santé 2018-2023 sont abordés des fiches ci-dessous :

AXE 2 : LA SANTE MENTALE

Fiche 2.3 : Développer et améliorer la prise en charge des adolescents et des jeunes adultes en santé mentale.

Objectifs spécifiques : Permettre aux 11-25 ans d'être des acteurs de leur santé en favorisant un accès aux soins, en soutenant le développement de compétences psychosociales et d'habitudes de vie favorables à des parcours de santé sans rupture.

AXE 4 : LA SANTE ENVIRONNEMENTALE

Fiche 4.3 : Réduire l'exposition des habitants aux pollens allergisants

Objectif spécifique : Prévenir les risques liés à la présence de pollen dans l'air par la sensibilisation du grand public et des acteurs de la collectivité

Fiche 4.4 : Prévenir des risques liés à l'exposition au soleil

Objectifs spécifiques : Mener des actions de prévention sur les risques liés aux expositions prolongées au soleil. Déployer les campagnes de prévention tout public et des campagnes ciblées pour les publics les plus vulnérables.

ARTICLE 4 : Durée du contrat

La durée du contrat est modifiée comme suit : Le Contrat Local de Santé (2015-2018) est prolongé jusqu'au 31 décembre 2028.

A Draguignan, le



Philippe MAHÉ

Préfet du Var,



Denis ROBIN

Directeur Général

De l'Agence Régionale de Santé PACA



Ville de Draguignan

Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan,



AXE 2 : LA SANTE MENTALE

| | | | |
|----------------|--|------------------------|---|
| Fiche : 2.3 | INTITULE DE LA FICHE ACTION : Développer et améliorer la prise en charge des adolescents et des jeunes adultes en santé mentale | Phase de conception | |
| | | Phase de mise en œuvre | x |

| | |
|------------------------------|--|
| Objectif spécifique | Permettre aux 11-25 ans d'être des acteurs de leur santé en favorisant un accès aux soins, en soutenant le développement de compétences psychosociales et d'habitudes de vie favorables à des parcours de santé sans rupture. |
| Pilotes de l'action | Ville de Draguignan |
| Périmètre de l'action | Ville de Draguignan |
| Public cible | Adolescents et jeunes adultes |
| Éléments de contexte | Le diagnostic du Projet Territorial de Santé Mentale concernant le département du Var sur la période 2021-2025, fait ressortir une saturation des structures prenant en charge les adolescents et les jeunes adultes sur la ville de Draguignan. Il en résulte des délais de rendez-vous ou de prise en charge très longs, pouvant aller jusqu'à plusieurs mois. Or le diagnostic tardif des troubles psychiques et les délais très longs d'accès aux soins et à un suivi psychiatrique sont à l'origine de pertes de chance pour les jeunes concernés. Cela peut conduire certaines personnes à s'adresser directement aux services des urgences qui peuvent se retrouver embolisés par des situations inadéquates. |

| | |
|---|---|
| Description de l'action et Modalités | <p>Permettre aux adolescents d'être des acteurs de leur santé en favorisant un accès aux soins, en soutenant le développement de compétences psychosociales et d'habitudes de vie favorables à des parcours de santé sans rupture.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition par la ville de locaux adaptés, - Réception de la demande par la MDA 83 pour une proposition de rendez-vous, - Propositions de suivi mettant en œuvre la mobilité physique et les technologies du numérique, - Coordination de partenariat ancré dans les prises en charge : les meilleurs partenariats se nouent à partir de l'activité clinique partagée, de l'accompagnement de situations singulières. |
| Partenaires mobilisables | <ul style="list-style-type: none"> - MDA 83 - Maison des Etudiants - Centre Hospitalier de la Dracénie (CMP, CSAPA, CAMSP) - CCAS - Ville de Draguignan |
| Calendrier | Tout au long du CLS |
| Critères/modalités d'évaluation | <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les inégalités territoriales d'accès aux soins (indicateur : augmentation de la part des jeunes suivis à la MDA en provenance de territoires actuellement peu représentés) - Réduire la perte de chance associée au délai de prise en charge initiale ou ruptures de parcours de soin dans des cas d'inaccessibilité physique, géographique ou psychique, diminuer la morbidité en termes psychiatriques (indicateurs : taux de déscolarisation complète, incidence des tentatives de suicide, incidence des comportements auto-agressifs) - Diminuer le taux de recours à des dispositifs de soins hospitaliers <ul style="list-style-type: none"> a. Taux de recours aux urgences psychiatrique b. Taux de recours à l'hospitalisation temps plein en psychiatrie - Améliorer la satisfaction des usagers et la fluidité de coordination avec les partenaires (indicateurs de satisfaction dont délai de réponse, taux d'adhésion, conventions partenariales) |

AXE 4 : LA SANTE ENVIRONNEMENTALE

| | | | |
|----------------|---|------------------------|---|
| Fiche : 4.1 | INTITULE DE LA FICHE ACTION : Développer un urbanisme favorable à la santé par la végétalisation de l'espace public | Phase de conception | X |
| | | Phase de mise en œuvre | |

| | |
|------------------------------|--|
| Objectif spécifique | Améliorer le cadre de vie des habitants en limitant les îlots de chaleur, par la végétalisation des espaces et la réduction de l'imperméabilisation des sols. |
| Pilotes de l'action | Ville de Draguignan |
| Périmètre de l'action | Ville de Draguignan |
| Public cible | Tout public |
| Éléments de contexte | <p>Si le phénomène d'effet de serre agit globalement à l'échelle de la planète, celui d'îlot de chaleur urbain (ICU) correspond à sa traduction locale, sous l'influence des caractéristiques morphologiques du milieu urbain. Concrètement, l'effet d'îlot de chaleur urbain traduit le fait que les températures sont globalement plus élevées en ville qu'à la campagne. Ce phénomène est particulièrement accentué en cas d'épisode caniculaire et se traduit, dans ces conditions, de jour comme de nuit.</p> <p>Cet enjeu est particulièrement préoccupant pour les villes puisqu'il entraîne de nombreuses conséquences néfastes, entre autres sur la santé. La chaleur accablante peut créer certains malaises et exacerber des maladies chroniques préexistantes.</p> <p>L'imperméabilisation des sols aggrave ce phénomène, il présente aussi des risques d'inondations et peut altérer la qualité de l'air.</p> <p>L'évapotranspiration et l'ombre offertes par les surfaces végétalisées et plantées, permettent la réduction de l'effet d'îlot de chaleur urbain.</p> |

| | |
|---|---|
| Description de l'action et Modalités | <ul style="list-style-type: none"> - Végétaliser les cours d'écoles et les espaces recevant du public jeune afin d'atténuer localement les îlots de chaleur (sur la base de l'étude menée par l'AUDAT Var) ; - Permettre un effet brise vent grâce aux arbres et favoriser l'absorption de polluants par les végétaux ; - Végétaliser les surfaces (notamment les façades) pour contribuer à l'isolation phonique et thermique des bâtiments et à l'absorption des polluants émis dans l'air ; - Mettre en place un dispositif de récupération/gestion des eaux pluviales (noues...) à l'échelle communale ; - Pour éviter un effet négatif colatéral de l'apport d'eau, déployer en parallèle une stratégie de lutte contre les moustiques vecteurs de maladie ; - Réaliser un diagnostic pour étudier le terrain et identifier les essences locales pertinentes à planter; - Mettre en place des potagers éducatifs dans les écoles. |
| Partenaires mobilisables | <ul style="list-style-type: none"> - Education Nationale - CCAS - Ville de Draguignan - DPVA - Résine |
| Calendrier | Tout au long du CLS |
| Critères/modalités d'évaluation | <p><i>Tous les indicateurs quantitatifs doivent être présentés en distinguant le genre (H/F) et par quartier prioritaire politique de la ville :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Recensement du nombre de cours d'écoles et des espaces recevant du public ayant bénéficié d'une végétalisation ; - Nombre de création de potagers éducatifs dans les écoles ; - Surface plantée pour permettre un effet brise vent ; - Nombre d'actions de sensibilisation réalisées : réunion publique assise de l'eau, cycle de cohérence ; - Inventaire d'espèces à planter ; - Nombre d'actions de sensibilisation sur les aménagements favorisant les maladies à transmission vectorielle ; - Points de prolifération de moustiques éliminés/Nombre de points noirs favorisant les moustiques restants. |

AXE 4 : LA SANTE ENVIRONNEMENTALE

| | | | |
|----------------|--|------------------------|---|
| Fiche : 4.2 | INTITULE DE LA FICHE ACTION : | Phase de conception | |
| | Mise à disposition de jardins solidaires- familiaux Améliorer l'état de santé par la prise en compte des facteurs environnementaux | Phase de mise en œuvre | x |

| | |
|------------------------------|--|
| Objectif spécifique | <ul style="list-style-type: none"> - Développer et renforcer le lien social à travers la mise à disposition de jardins solidaires - Contribuer au développement durable et à l'économie solidaire - Favoriser la mixité des publics - Améliorer le bien-être mental - Contribuer à l'amélioration des cadres de vie des habitants ainsi qu'à l'accès à une nourriture saine pour les familles les plus modestes |
| Pilotes de l'action | Ville de Draguignan, CCAS |
| Périmètre de l'action | Ville de Draguignan |
| Public cible | Tout public |
| Éléments de contexte | <p>Dans un contexte économique difficile impactant les personnes fragilisées et éloignées de l'emploi, le jardin solidaire peut être une alternative à la réduction des achats alimentaires, mais aussi contribuer au renforcement du lien social/à la cohésion sociale à travers un projet mené en concertation avec les partenaires et auprès des habitants.</p> <p>Le jardin solidaire permet aux bénéficiaires de tendre vers l'autonomie alimentaire, l'envie de briser l'isolement et le désir d'une alimentation plus saine et à moindre coût. Ce lieu reste avant tout un projet coopératif initié et construit avec un groupe de personnes, à partir d'une préoccupation commune : l'autonomie alimentaire.</p> |

| | |
|---|---|
| Description de l'action et Modalités | <ul style="list-style-type: none">- Mettre à disposition des parcelles de terrain pour la culture;- Définir le public bénéficiaire des parcelles cultivables ;- Communiquer autour de la mise à disposition des parcelles ;- Mettre en place un comité technique permettant le développement d'actions spécifique à la santé ;- Favoriser un mode d'arrosage économe en eau. |
| Partenaires mobilisables | <ul style="list-style-type: none">- Association Résine- CHD- IME- CODES 83- CCAS- Ville Draguignan |
| Calendrier | Sur l'année |
| Critères/modalités d'évaluation | <p><i>Tous les indicateurs quantitatifs doivent être présentés en distinguant le genre (H/F) et par quartier prioritaire politique de la ville :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Identification de la superficie des parcelles mises à disposition par la commune ;- Nombre de personnes inscrites par année ;- Nombre de nouvelles personnes inscrites par année ;- Régularité de la fréquentation ;- Nombre et type de partenariat ;- Questionnaire de satisfaction à destination des usagers;- Fiche évaluation de l'action. |

AXE 4 : LA SANTE ENVIRONNEMENTALE

| | | | |
|----------------|--|---------------------------|---|
| Fiche : 4.3 | INTITULE DE LA FICHE ACTION : | Phase de conception | x |
| | Réduire l'exposition des habitants aux pollens allergisants | Phase de mise en œuvre | |

| | |
|---|---|
| Objectif spécifique | Prévenir les risques liés à la présence de pollen dans l'air par la sensibilisation du grand public et des acteurs de la collectivité. |
| Pilotes de l'action | Ville de Draguignan |
| Périmètre de l'action | Ville de Draguignan |
| Public cible | Tout public |
| Éléments de contexte | <p>Les pollens ont des conséquences sur l'état de santé des populations en particulier celles qui présentent des allergies. Cette forme de sensibilité aux pollens touche 15 à 20 % de la population.</p> <p>L'exposition aux pollens est un réel enjeu de santé publique : 20 % des enfants à partir de 9 ans et 30 % des adultes sont concernés. De plus, la prévalence des pathologies allergiques respiratoires comme les rhinites saisonnières et l'asthme semble avoir augmenté ces dernières années.</p> <p>Enfin, le changement climatique a également un effet sur certains pollens : précocité de la date de début de pollinisation, augmentation de la quantité de pollens produite, prolifération de certaines espèces du sud vers le nord.</p> <p>Deux capteurs de pollens ont été installés par le Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA) dans le Var, dont un sur l'hôpital de Draguignan. Des données sont disponibles sur le site du RNSA par ville et par type de pollen mais l'interprétation peut être difficile à réaliser pour les personnes non acculturées au sujet.</p> |
| Description de l'action et Modalités | <ul style="list-style-type: none"> - Organiser une information anticipée des personnes allergiques sur les risques d'exposition via les données du Réseau National de Surveillance Aérobiologique (R.N.S.A.) ; - Développer et relayer les campagnes d'information du public et des collectivités sur le caractère allergisant de certaines espèces. <p>Ces temps d'information pourront prendre différentes formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cafés santé - Débats - Ateliers d'éducation pour la santé - Education Thérapeutique de l'enfant asthmatique - Réalisation support de communication |

| | |
|--|---|
| Partenaires mobilisables | <ul style="list-style-type: none">- Ville Draguignan- Centre Hospitalier Dracénie- CPTS- Médecins libéraux- Promo-soins- Maison de l'étudiant- La fabrique- Centre Social et Culturel- RNSA |
| Calendrier | Tout au long du CLS |
| Critères/modalités d'évaluation | <p><i>Tous les indicateurs quantitatifs doivent être présentés en distinguant le genre (H/F) et par quartier prioritaire politique de la ville :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Parution des données recueillies par le capteur de pollen de Draguignan sur le site de la ville ;- Adaptation de la communication autour de ces données, notamment sur les risques sanitaires ;- Nombre de campagnes nationales relayées ;- Nombre de temps d'information/sensibilisation réalisés. |

AXE 4 : LA SANTE ENVIRONNEMENTALE

| | | | |
|----------------|---|------------------------|---|
| Fiche : 4.4 | INTITULE DE LA FICHE ACTION : Prévenir des risques liés à l'exposition au soleil Améliorer l'état de santé par la prise en compte des facteurs environnementaux | Phase de conception | |
| | | Phase de mise en œuvre | x |

| | |
|------------------------------|---|
| Objectif spécifique | <ul style="list-style-type: none"> - Mener des actions de prévention sur les risques liés aux expositions prolongées au soleil ; - Déployer les campagnes de prévention tout public et des campagnes ciblées pour les publics les plus vulnérables. |
| Pilotes de l'action | Ville de Draguignan |
| Périmètre de l'action | Ville de Draguignan |
| Public cible | Tout public |
| Éléments de contexte | <p>La peau est considérée comme l'organe humain le plus important en termes de surface. Elle protège le corps des infections et des rayonnements ultraviolets (UV) [...]. Elle peut aussi être atteinte par un cancer. Ceci peut s'expliquer par l'évolution des habitudes d'exposition aux rayonnements UV solaires et artificiels au cours des 40 dernières années. Ces expositions constituent le facteur de risque le plus important de développer ce type de cancer (Institut national du Cancer, <i>Qu'est-ce qu'un cancer de la peau ?</i>, 2023).</p> <p>Selon l'institut national du cancer, 80% des cancers de la peau sont liés à des expositions excessives au soleil, principalement des expositions régulières et intenses pendant l'enfance. Il estime que le nombre de nouveaux cas de mélanome est de 17 922 en 2023. Le nombre de décès était de 1 980 en 2018.</p> <p>L'explication se trouve dans l'évolution des comportements et de l'exposition au soleil, ce qui constitue une problématique de santé publique.</p> <p>De surcroît, le PTS du Var met en exergue une surmortalité dans le Var par rapport à la région PACA, en ce qui concerne le mélanome.</p> |

| | |
|---|--|
| Description de l'action et Modalités | <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des actions de sensibilisation/prévention des risques liés au soleil (et à son exposition) ; - Repérer le public cible, notamment les enfants âgés de 0 à 10 ans ; - Croiser les différentes données de la commune (service des élections, recensement, bailleurs sociaux...) afin de toucher les publics les plus isolés ; - Développer une communication autour de cette action en s'appuyant sur les campagnes nationales ; - Relayer via les réseaux de la ville les différentes alertes canicules ; - Travailler avec les services d'urbanisme et d'aménagement de la ville pour améliorer l'ombrage sur les réseaux de déplacement fréquentés dans la zone urbaine. <p>Les temps de sensibilisation pourront prendre différentes formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cafés santé - Débats - Ateliers d'éducation pour la santé - Réalisation support de communication |
| Partenaires mobilisables | <ul style="list-style-type: none"> - La Fabrique - Centre Social et Culturel - Ecoles primaires - CODES 83 - CCAS - Ville Draguignan - Association sécurité soleil - La Ligue contre le cancer |
| Calendrier | <p>Sur l'année</p> |
| Critères/modalités d'évaluation | <p><i>Tous les indicateurs quantitatifs doivent être présentés en distinguant le genre (H/F) et par quartier prioritaire politique de la ville :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes ayant participé à un atelier par année ; - Nombre de nouvelles personnes inscrites par année ; - Nombre et type de communications ; - Nombre et type de partenariat ; - Satisfaction et assiduité des usagers ; - Nombre d'ateliers réalisés ; - Fiche évaluation de l'action. |